

**Nom commercial :** Metal Polish

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 17.11.2021

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 26.10.2021

Région: FR

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****Metal Polish****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

agent de polissage

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Adresse**

Koch-Chemie GmbH

Einsteinstr. 42

D-59423 Unna

N° de téléphone +49-2303-9 86 70-0

N° Fax +49-2303-9 86 70-26

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

01 45 42 59 59 (ORFILA)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 3; H412

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

-

**Mention d'avertissement**

-

**Mentions de danger**

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

**Éléments d'étiquetage additionnels**

&gt;=30% d'hydrocarbures aliphatiques

PHRASE FEHLT!

Nom commercial : Metal Polish

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 17.11.2021

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 26.10.2021

Région: FR

&lt; 5% hydrocarbures aromatiques

**2.3 Autres dangers**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	<b>hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, &lt;2 % aromate</b>		
	- 918-481-9 -	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 10,00 - < 25,00 % en poids
2	<b>hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques</b>		
	- 920-750-0 - 01-2119473851-33	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 EUH066	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
3	<b>cyclohexane-1,3 dipropylique, 2- méthylundécane, undécane</b>		
	- 926-141-6 - 01-2119456620-43	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
4	<b>Hydrocarbures, C10, aromatiques, &lt;1% de naphtalène</b>		
	- 918-811-1 - 01-2119463583-34	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 STOT SE 3; H336	>= 5,00 - < 10,00 % en poids
5	<b>éthanol</b>		
	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	>= 5,00 - < 10,00 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
5	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 50%	-	-

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après inhalation**

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Assurer un apport d'air frais.

**Nom commercial :** Metal Polish

**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 17.11.2021

**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 26.10.2021

**Région:** FR

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

**Après ingestion**

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Donnée non disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Agent d'extinction approprié**

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

**Agent d'extinction non approprié**

Jet d'eau

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Monoxyde de carbone (CO); hydrocarbures non comburés (fumée)

**5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les secouristes**

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

**Nom commercial :** Metal Polish

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 17.11.2021

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 26.10.2021

Région: FR

**Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

substances à éviter, cfr. rubrique 10

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
<b>Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France</b>			
Alcool éthylique			
	VLE (courte durée)	9500	5000 ppm
	VLE (8h)	1900	1000 ppm

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC****valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques			- 920-750-0
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	773 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2035 mg/m <sup>3</sup>
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène			- 918-811-1
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	151 mg/m <sup>3</sup>
3	éthanol			64-17-5 200-578-6
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	343 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	950 mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques			- 920-750-0
	orale	(chronique) à long terme	systémique	699 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	699 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	608 mg/m <sup>3</sup>
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène			- 918-811-1

**Nom commercial :** Metal Polish**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 17.11.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 26.10.2021**Région:** FR

	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>éthanol</b>			<b>64-17-5</b> <b>200-578-6</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	87	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	206	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	114	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	<b>éthanol</b>		<b>64-17-5</b> <b>200-578-6</b>	
	Eau	eau douce	0,96	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	2,75	mg/L
	Eau	eau marine	0,79	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,6	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	2,9	mg/L
	sol	-	0,63	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	580	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,38	mg/kg nourriture

**8.2 Contrôle de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Equiperment de protection individuelle****Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

**Protection des yeux / du visage**

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

**Protection des mains**

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	Latex		
Epaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>=	480	

**Divers**

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Empêcher la pénétration dans le réseau d'égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**Nom commercial :** Metal Polish

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 17.11.2021

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 26.10.2021

Région: FR

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat d'agrégation</b>		
liquide		
<b>Etat/Couleur</b>		
pâteux		
blanc		
<b>Odeur</b>		
caractéristique		
<b>pH</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>		
Valeur	100	°C
<b>Point de fusion/point de congélation</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Température de décomposition</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Point d'éclair</b>		
Valeur	> 100	°C
<b>Température d'inflammation</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
Remarque/s	N'est pas auto-inflammable.	
<b>Propriétés explosives</b>		
Le produit n'est pas explosif.		
<b>Inflammabilité</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Limites inférieure d'explosion</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Limites supérieure d'explosion</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Pression de vapeur</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Densité de vapeur relative</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Densité relative</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Densité</b>		
Valeur	1,048	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20	°C
<b>Solubilité dans l'eau</b>		
Remarque/s	Non miscible ou difficile à mélanger	
<b>Solubilité</b>		
Donnée non disponible.		
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>		
N°	Dénomination de la substance	N° CAS
		N° CE

Nom commercial : Metal Polish

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 17.11.2021

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 26.10.2021

Région: FR

1	éthanol	64-17-5	200-578-6
log Pow			-0,35
Température de référence			24 °C
concerne	pH 7,4		
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

Viscosité			
Valeur	>	21	mm <sup>2</sup> /s
Température de référence		40	°C

Teneur en dissolvant	
Valeur	32,94 %

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

## 9.2 Autres informations

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne sont pas connues.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques	-	920-750-0
DL50	>	5840	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
DL50		10470	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
concerne	Éthanol à 95% dans l'eau.		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification		

Nom commercial : Metal Polish

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 17.11.2021

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 26.10.2021

Région: FR

ne sont pas remplis.

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques	-	920-750-0
DL50	>	2800	- 3100
Espèces	rat		mg/kg de poids corporel
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques	-	920-750-0
CL50	>	23,3	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
CL50		124,7	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques	-	920-750-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques	-	920-750-0
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		



Nom commercial : Metal Polish

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 17.11.2021

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 26.10.2021

Région: FR

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques	-	920-750-0
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
Voie d'exposition		Voies respiratoires	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		souris	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques	-	920-750-0
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
Type d'examen		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries	
Espèces		Salmonella typhimurium	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères	
Espèces		Cellules de lymphome de souris	
Méthode		OECD 476	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		Génotoxicité in vivo	
Espèces		souris	
Méthode		OECD 478	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques	-	920-750-0
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
Voie d'exposition		orale	
NOAEL			

**Nom commercial :** Metal Polish**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 17.11.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 26.10.2021**Région:** FR

Type d'examen	Etude sur 2 générations		
Espèces	souris		
Méthode	OECD 416		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	par inhalation		
NOAEL	>=	20000	ppm
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Cancérogénicité**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques	-	920-750-0
Voie d'exposition	par inhalation		
Espèces	rat		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
Voie d'exposition	orale		
Durée d'exposition		14	semaines
Espèces	rat		
Organe cible	reins		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes,	-	920-750-0

Nom commercial : Metal Polish

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 17.11.2021

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 26.10.2021

Région: FR

composés cycliques			
LL50	3	- 10	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>Hydrocarbures, C10, aromatiques, &lt;1% de naphthalène</b>	-	<b>918-811-1</b>
LL50	>= 2	- 5	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>éthanol</b>	<b>64-17-5</b>	<b>200-578-6</b>
CL50		14200	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	EPA		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques</b>	-	<b>920-750-0</b>
NOELR		0,57	mg/l
Durée d'exposition		28	jour(s)
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	(Q)SAR		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques</b>	-	<b>920-750-0</b>
LE50	4,6	- 10	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>Hydrocarbures, C10, aromatiques, &lt;1% de naphthalène</b>	-	<b>918-811-1</b>
LE50	>= 3	- 10	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>éthanol</b>	<b>64-17-5</b>	<b>200-578-6</b>
CE50		5012	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Ceriodaphnia dubia		
Méthode	ASTM Standard E 729-80		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques</b>	-	<b>920-750-0</b>
NOELR	1	- 1,6	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)

Nom commercial : Metal Polish

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 17.11.2021

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 26.10.2021

Région: FR

Espèces	Daphnia magna
Méthode	OECD 211
Source	ECHA
<b>2</b>	<b>éthanol</b> <b>64-17-5</b> <b>200-578-6</b>
NOEC	9,6 mg/l
Durée d'exposition	9 jour(s)
Espèces	Daphnia magna
Source	ECHA

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques</b>	-	<b>920-750-0</b>
LE50	10	- 30	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>Hydrocarbures, C10, aromatiques, &lt;1% de naphthalène</b>	-	<b>918-811-1</b>
LE50	>= 1	- 3	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
<b>3</b>	<b>éthanol</b> <b>64-17-5</b> <b>200-578-6</b>		
CE50		275	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Chlorella vulgaris		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques</b>	-	<b>920-750-0</b>
NOELR		6,3	mg/l
Durée d'exposition		3	jour(s)
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
<b>1</b>	<b>hydrocarbures en C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques</b>	-	<b>920-750-0</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		98	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
<b>2</b>	<b>Hydrocarbures, C10, aromatiques, &lt;1% de naphthalène</b>	-	<b>918-811-1</b>
Type	DCO		

**Nom commercial :** Metal Polish

Version actuelle: 1.1.0, établi le: 17.11.2021

Version remplacée: 1.0.0, établi le: 26.10.2021

Région: FR

Valeur	49,56	%
Durée	28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F	
Source	ECHA	
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement	
<b>3</b>	<b>éthanol</b>	<b>64-17-5</b> <b>200-578-6</b>
Type	biodégradabilité aérobie	
Valeur	env. 84	%
Durée	20	jour(s)
Source	ECHA	
Évaluation	facilement biodégradable	

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
log Pow		-0,35	
Température de référence		24	°C
concerne	pH 7,4		
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.8 Autres informations**

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

**14.2 Transport IMDG**

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

**14.3 Transport ICAO-TI / IATA**

**Nom commercial :** Metal Polish**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 17.11.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 26.10.2021**Région:** FR

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

**14.4 Autres informations**

Donnée non disponible.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

**Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**

Teneur en VOC

32,94 %

**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques

---

**Nom commercial :** Metal Polish**Version actuelle:** 1.1.0, établi le: 17.11.2021**Version remplacée:** 1.0.0, établi le: 26.10.2021**Région:** FR

---

sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 778766